

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE**

En remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant le projet de règlement VC-459-21

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro VC-459-21
« Règlement décrétant la citation de la Maison Lapointe à titre d'immeuble
patrimonial ».**

AVIS PUBLIC est donné que, dans le contexte de la pandémie du COVID-19 (coronavirus) et des consignes sanitaires en cours, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Le projet de règlement no VC-459-21 est soumis à la consultation écrite des citoyens et peut être consulté sur le site internet en suivant le lien :

<http://www.ville.clermont.qc.ca/fr/ville/conseil-de-ville/avis-publics>

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 26 mars 2021** de la manière suivante :

- Par la poste, à Ville de Clermont, 2 rue Maisonneuve, Clermont, Québec G4A 1G6
- Par courriel à l'adresse : info@ville.clermont.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel à l'adresse : info@ville.clermont.qc.ca



**France D'Amour
Directrice générale**